

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les investisseurs européens présentent douze mesures à adopter pour atteindre les 315 milliards d'euros visés par le Plan Juncker.

Paris, le 23 mars 2015 – Le Groupe des investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC), qui représente plus de 100 investisseurs européens en charge de la gestion de 10 000 milliards d'euros d'actifs, publie un document présentant douze mesures à adopter pour accroître sensiblement l'investissement dans les infrastructures en Europe.

Ce document fait suite au lancement en janvier du « Plan d'investissement pour l'Europe » dit « Plan Juncker », un dispositif de 315 milliards d'euros destiné à doper l'investissement privé dans les projets d'infrastructures européens. Le « Plan d'investissement pour l'Europe » s'appuie sur une dotation de 21 milliards d'euros de l'UE pour mobiliser des fonds privés au cours des trois prochaines années, l'objectif étant d'atteindre 315 milliards d'euros. Le Fonds européen d'investissements stratégiques (FEIS) est le véhicule mis en place dans le cadre du plan afin de mobiliser les 315 milliards d'euros.

L'étude intitulée *Achieving the EU Investment Plan's €315bn ambition: 12 fixes* (« Douze solutions pour atteindre l'objectif de 315 milliards d'euros du Plan d'investissement de l'UE ») montre que ces dernières années, les investisseurs institutionnels européens n'ont pas réalisé leur objectif d'allouer 8 % de leur encours total aux infrastructures et que leurs investissements dans les projets d'infrastructure peuvent être accrus si les conditions sont réunies.

Les 12 solutions proposées comprennent les initiatives suivantes :

- **Exclure les projets à forte intensité de carbone des financements.** Le cadre d'action de l'UE en matière d'énergie et de climat à horizon 2030 doit canaliser tous les soutiens à l'investissement dans le FEIS. Tous les projets doivent être évalués en fonction de leur conformité avec une économie à faible émission de carbone.
- **Envisager un mécanisme au niveau de l'UE afin de réduire le risque de changement rétroactif de politique au niveau des États membres.** Dans certains pays, les changements rétroactifs de politique relative aux énergies renouvelables ont stoppé l'investissement dans les technologies à faible intensité de carbone et entraîné des pertes qui se chiffrent en milliards pour les investisseurs. Une protection contre ce risque rétablirait leur confiance.
- **Établir et publier une liste de critères robustes de développement durable** qui feront partie intégrante de l'évaluation des projets susceptibles de bénéficier de financements. Si tous les projets sont soumis à une évaluation rigoureuse en matière de développement durable, le FEIS deviendra synonyme d'actifs de qualité supérieure.
- **Grouper les actifs relatifs aux infrastructures.** Regrouper les projets d'infrastructure contribuerait à attirer davantage d'investisseurs potentiels et à diversifier les risques sur des projets présentant des profils de risque différents.

- **S'assurer de l'indépendance et de l'approche commerciale du comité d'investissement.** L'UE devrait envisager de nommer des représentants des investisseurs institutionnels au Conseil d'administration du FEIS.
- **Mettre l'accent sur les bailleurs de fonds institutionnels.** Face à la nette diminution des crédits bancaires destinés aux projets d'infrastructures, le FEIS devrait être conçu pour mobiliser le poids croissant des investissements institutionnels.
- **Privilégier l'expansion du pipeline de projets,** en accordant davantage d'attention au développement de projets et aux projets en phase de construction.
- Les gouvernements nationaux **doivent mettre en place une stratégie industrielle solide en vue du développement d'infrastructures à faible intensité de carbone.**

**Stéphanie Pfeifer, Directrice de l'IIGCC, a déclaré :**

« Le Plan d'investissement pour l'Europe » pourrait marquer l'entrée dans une nouvelle ère de l'investissement en infrastructures à faible intensité de carbone en Europe. Pour y parvenir, il doit cependant être structuré correctement. Les douze mesures proposées sont destinées à doper l'investissement mais permettent aussi d'identifier les obstacles qui, par le passé, l'ont freiné. Le défi est de taille : selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE) quelque 2 200 milliards de dollars d'investissements en infrastructures énergétiques seraient nécessaires d'ici 2035. Les investisseurs souhaitent travailler de concert avec l'UE afin de s'assurer que ce plan atteint bien les objectifs de transformation qu'il se fixe. »

**Philippe Desfossés, Directeur de l'ERAFP :**

« Les investisseurs institutionnels ont un grand rôle à jouer dans le financement de nouveaux projets d'infrastructures à faible intensité de carbone en Europe. Nombre d'entre eux n'ont pas atteint leurs objectifs d'allocation et peuvent investir davantage. De notre côté, nous souhaitons investir davantage. Mais nous avons besoin pour cela de politiques adéquates. Nous espérons que les responsables politiques prendront en compte les douze mesures proposées en sorte que le « Plan d'investissement pour l'Europe » soit structuré de façon optimale et réponde aux besoins de l'Europe en la matière. »

**L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

Avec plus de 21 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**L'IIGCC : le groupe des investisseurs institutionnels sur le changement climatique**

L'IIGCC est un forum qui regroupe des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion dans le but de collaborer pour une meilleure prise en compte dans leurs investissements des risques et opportunités liés au changement climatique. Le groupe compte actuellement 101 membres, représentant au total environ 10 000 milliards d'euros.

Les objectifs de l'IIGCC sont : 1) d'encourager les solutions de politique publique visant à assurer la transition vers une économie à faible intensité de carbone et cadrant avec des objectifs d'investissement sur le long terme, 2) d'améliorer la communication des informations/performances des entreprises en matière de changement climatique et 3) d'encourager une approche proactive à l'égard du changement climatique de la part des détenteurs et gestionnaires d'actifs.

Pour plus d'informations sur l'IIGCC → [www.iigcc.org](http://www.iigcc.org)

**CONTACTS PRESSE**

Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)

Nathan Williams - T +44 (0) 7709 114557 E [nwilliams@iigcc.org](mailto:nwilliams@iigcc.org)